

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 février 2026

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 058-265801944-20260212-DEL12022026_02-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 3

Présents (9) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Roger Clay, Administrateur
Gérard Ferrand, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Philippe Cordier
François Diot, Conseiller Municipal
Nathalie Gemza, Administratrice – procuration à Jacqueline Pasin

DEL12022026-02

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Exposé,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, instaurant, dans son article 2, le débat sur les orientations budgétaires,

Vu la loi du 7 août 2015 relative portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République précisant dans son article 107 les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires des communes,

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi, qui concerne les CCAS puisqu'il précise que "les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus",

Vu l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'orientations Budgétaires doit avoir lieu dans un délai de 10 semaines avant l'examen du projet de budget.

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une étape importante du cycle budgétaire annuel et doit éclairer les administrateurs sur l'exercice envisagées, sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CEAIS préalablement au vote du budget primitif,

Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires joint détaille les principaux éléments constitutifs du Débat d'Orientation Budgétaire 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'acter que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu au cours de cette séance du Conseil d'Administration, débat préalable au vote du budget 2026 qui sera présenté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 mars prochain.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 3 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

